

# Quelques aspects du commerce extérieur de l'Afrique du Nord

L'importance accordée aux résultats des échanges extérieurs n'a pas abouti à l'uniformisation des nomenclatures utilisées dans l'établissement des statistiques douanières. Malgré les efforts et les recommandations des Organismes Internationaux, plusieurs pays demeurent encore à l'écart des tentatives visant à une coopération qui permettrait incontestablement une meilleure comparabilité des chiffres relatifs aux courants commerciaux. Fort heureusement, cette unification a pu être réalisée pour la France et les pays de l'Union Française : c'est ainsi qu'en Afrique du Nord une seule nomenclature est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1949, la nomenclature générale des produits des douanes métropolitaines, adoptée sur certains points aux particularités locales.

Le commerce avec l'extérieur s'effectue dans le cadre de règlements spéciaux, différents suivant les pays, constituant ce que l'on appelle « le régime douanier ». On conçoit aisément que ce régime puisse influencer sur la structure des échanges et sur l'orientation des courants commerciaux.. Aussi, nous faut-il examiner cette question en premier lieu, avant de décrire la physionomie et les caractéristiques générales des importations et des exportations.

\* \* \*

## PREMIERE PARTIE

### LE REGIME DOUANIER ET LA REGLEMENTATION DES ECHANGES

A l'entrée et à la sortie d'un territoire, les produits et les marchandises sont passibles de différents droits et taxes prélevés au bénéfice du territoire. Ces droits et taxes peuvent se classer en deux groupes suivant l'objectif visé.

1° Les droits et taxes à caractère fiscal. Leur but est d'augmenter les ressources budgétaires du territoire et ils s'appliquent aux produits sans distinction d'origine ou de destination.

2° Les droits et taxes à caractère protecteur et différentiel qui, seuls, suivant la jurisprudence, sont des droits de douane. Ne portant

pas indistinctement sur tous les produits de toute origine, ils permettent de protéger la production locale ou de favoriser le commerce avec certains pays.

Depuis 1949, le régime des échanges de l'Union Française découle des bases et recommandations précisées par la Conférence de Genève de 1947. Au point de vue de ce régime, les divers pays de l'Union Française sont ainsi classés :

- Un territoire douanier qui comprend outre la France continentale, la Corse et les Iles françaises voisines du littoral, les Départements français d'Outre-Mer et l'Algérie ;
- Les territoires français d'Outre-Mer assimilés à la Métropole, Comores, Madagascar et dépendances ;
- Les territoires français d'Outre-Mer non assimilés et les territoires sous tutelles ;
- Les Etats Associés : Tunisie, Maroc, Indochine, qui juridiquement jouissent de l'autonomie douanière.

## I. — ECHANGES DU TERRITOIRE DOUANIER FRANCE-DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER - ALGERIE

Le régime des échanges du territoire douanier France-Départements d'Outre-Mer - Algérie a été fixé par le décret N° 48-1985 du 9 décembre 1948 portant refonte du Code des Douanes, paru au « Journal Officiel de la République Française » du 1<sup>er</sup> janvier 1949.

Examinons tout d'abord les échanges entre les différentes parties du territoire douanier.

Les échanges entre les différentes parties du territoire douanier se font en franchise des droits de douane.

Cependant, les prohibitions et restrictions d'entrées établies dans l'une des parties du territoire douanier dans un intérêt d'ordre public (armes, stupéfiants, etc...) ou comme conséquence d'un monopole (tabacs) sont applicables aux marchandises des autres parties du territoire, sauf dérogation spéciale prévue par décret.

Les produits en provenance de l'étranger qui, ayant acquitté des droits dans l'une des parties du territoire, sont importés dans une autre partie, sont soumis, le cas échéant, au paiement de la différence pouvant exister entre les droits applicables dans le territoire d'importation et ceux qu'ils ont précédemment acquittés.

De plus, sont réservés aux pavillons français, tunisiens et marocains (zone française) les transports entre les ports de la métropole ; les ports algériens, les ports métropolitains et les ports algériens, les ports d'un même département d'Outre-Mer, les ports des Départements d'Outre-Mer.

Cependant, sur l'autorisation du Gouverneur Général de l'Algérie, les transports entre les ports algériens peuvent être faits par les navires étrangers. Le transport de certaines marchandises originaires des D. O. M. effectué entre les ports de ces départements et les ports de la métropole ou de l'Algérie et entre les ports de la Réunion et

des autres D.O.M. peut être réservé au seul pavillon français après arrêté du Ministre de la Marine marchande.

## II. — ECHANGES AVEC LES TERRITOIRES DE L'UNION FRANÇAISE, NON COMPRIS DANS LE TERRITOIRE DOUANIER ET L'ETRANGER

Dans toutes les parties du territoire douanier :

a) On doit appliquer les mêmes lois et règlements douaniers. Les marchandises qui entrent dans le territoire douanier ou qui en sortent sont passibles des droits d'entrée ou de sortie inscrits au tarif des douanes dans les conditions fixées par le décret du 8 décembre 1948.

Le tarif des douanes comprend :

A L'IMPORTATION : le tarif minimum et le tarif général,

A L'EXPORTATION : un seul tarif.

b) Les régimes du transit, de l'entrepôt et de l'admission temporaire sont les mêmes.

Cependant, ce règlement peut comporter des exceptions pour les Départements d'Outre-Mer et l'Algérie ;

a) Régime particulier des D.O.M.

Les préfets ou les conseils généraux des D.O.M. peuvent demander des dérogations au tarif des douanes métropolitain. L'ensemble des dérogations autorisées pour chacun des D.O.M. forme le tarif douanier spécial du département.

b) Régime particulier de l'Algérie.

Certains produits tels les cafés verts, les tabacs bruts ou fabriqués, les pétroles et produits assimilés ou dérivés, font l'objet d'une tarification spéciale à l'importation en Algérie.

La nomenclature de ces produits peut être modifiée par décret. En outre, l'Assemblée Algérienne peut, par décision, modifier le taux des droits inscrits au tarif spécial de l'Algérie (art. 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie).

c) Régime particulier des échanges avec les territoires de l'Union Française non compris dans le territoire douanier.

1°) Les produits originaires des territoires du premier groupe (territoires assimilés à la Métropole) sont admis en franchise dans le territoire douanier.

2°) Certains produits seulement des territoires du deuxième groupe (territoires dotés d'un régime spécial et territoires sous tutelle) sont admis en franchise des droits de douane à l'entrée dans le territoire douanier. Les autres produits qui ne sont pas admis en franchise ou soumis à des droits réduits sont soumis aux droits du tarif minimum applicables dans le territoire douanier.

3°) Les échanges avec les territoires associés se font selon des modalités particulières à chaque territoire.

### Importations en provenance de Tunisie : en France et dans les D.O.M.

Pour les produits vinicoles : un contingent de vins, mistelles et al-

cools, est admis en franchise. Les produits vinicoles tunisiens importés en sus des contingents fixés sont, soit soumis à une taxe unique jusqu'à concurrence d'une certaine quantité, soit soumis au tarif minimum.

Pour les autres produits, des décrets peuvent en admettre certains en franchise des droits de douane à condition que :

— les produits similaires français bénéficient du même régime à leur entrée en Tunisie ;

— les produits similaires étrangers soient soumis en Tunisie au même tarif qu'à l'entrée en France métropolitaine.

Les autres produits sont soumis aux droits les plus favorables perçus sur les produits similaires étrangers.

### **Importations en provenance de Tunisie : en Algérie**

À l'entrée en Algérie, un certain nombre de marchandises tunisiennes ou ayant acquitté les droits métropolitains à leur entrée en Tunisie sont admissibles en franchise des droits de douane.

Les produits vinicoles tunisiens sont admis en franchise dans la limite d'un contingent annuel. Les marchandises étrangères ayant acquitté en Tunisie des droits de douane spéciaux acquittent, à leur entrée en Algérie, la différence entre les droits métropolitains et les droits tunisiens.

Les produits tunisiens doivent être transportés par des navires français.

### **Importations en provenance du Maroc dans le territoire douanier**

Les produits originaires de la zone française du Maroc sont admis en franchise des droits de douane à l'entrée dans le territoire douanier dans la limite d'un certain contingent.

Les importations en dehors de ce contingent, acquittent les droits les plus favorables perçus sur les produits similaires étrangers.

### **Importations en provenance d'Indochine**

Certains produits fixés chaque année par décret sont admis en franchise des droits de douane dans le territoire douanier.

À l'importation dans le territoire douanier, les droits applicables en tarif minimum aux marchandises originaires d'Indochine, qui ne sont admises en franchise, sont établis par décret.

Pour ce qui est de la Tunisie et du Maroc, leur régime revêt des particularités très importantes qu'il nous faut indiquer.

Pour la Tunisie, le régime peut se résumer ainsi :

*exportations* : tous les produits exportés bénéficient depuis 1949 d'une franchise totale de droits de douane quel que soit le pays de destination. Il convient toutefois de préciser que ces produits continuent à acquitter la taxe de formalités douanières et pour certains la taxe sur les transactions.

*importations* : les produits importés sont également assujettis à la T.F.D. et à la taxe sur les transactions. Mais, en outre, ils sont soumis aux obligations du régime douanier.

a) Certains produits sans distinction d'origine ou de provenance sont soit prohibés à l'entrée, soit admis en franchise totale de droits de douane, soit (cas unique de la houille) assujettis à un tarif spécial de 0,20 par 100 kg.

b) Les marchandises d'origine et de provenance française ou algérienne ou des D.O.M. autres que les précédentes, sont importées soit en franchise totale des droits de douane, soit contre le paiement d'un droit uniforme de 5% ad valorem.

c) Pour les marchandises d'origine étrangère ou des autres pays de l'U. F. (sauf les blés venant de Madagascar et les marchandises venant d'A.O.F. par voie de terre), autres que celles prévues au paragraphe a), elles sont soumises à l'un des régimes suivants : soit un droit de douane de 10%, soit un droit de douane de 5%, soit quand il s'agit de vins et d'alcools ou de produits insérés dans l'Union douanière franco-algéro-tunisienne aux droits correspondants du tarif français. Elles peuvent être également importées en franchise quand elles sont nationalisées françaises ou algériennes par le versement des droits dans un de ces deux pays et que le produit français ou algérien bénéficie lui-même de la franchise à l'importation dans la Régence.

Pour le Maroc, le régime douanier est déterminé par le Chapitre V de l'Acte d'Algesiras (7 avril 1906) qui consacre le principe de l'égalité économique entre les différentes puissances.

Cependant, la France peut régler avec le Maroc le régime à appliquer à la frontière algéro-marocaine ; par suite, un certain nombre de produits d'origine ou de fabrication algérienne importés directement au Maroc par la frontière algéro-marocaine sont admis en franchise dans la limite d'un contingent en valeur fixé annuellement.

*Exportations* : Tous les produits sans exception sont, depuis 1933, soumis uniquement à une taxe de statistique de 0,50% ad valorem.

*Importations* : A leur entrée au Maroc, les produits sont passibles d'un droit de douane de 10% ad valorem réduit à 5% pour certains produits (tissus en soie naturelle, or et argent, vins et alcools, etc...). Ils acquittent, en outre, une taxe spéciale de 2,5% ad valorem au profit de la Caisse spéciale des Travaux publics (art. 66 de l'acte d'Algesiras).

Certains produits (engrais, grains de semence, etc...) ont des droits de douane tout en étant soumis à la taxe spéciale alors que d'autres (livres, journaux, périodiques, papiers pour l'édition, etc...) sont exonérés à la fois des droits de douane et de la taxe spéciale.

### Note générale

Les importations en provenance de l'Etranger sont soumis au contrôle des changes et, par suite, à la délivrance d'autorisations. Exception est faite au Maroc où les importations américaines sont soumises à un régime spécial depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1950. Les Américains

n'ayant pas participé à l'Acte d'Algésiras, bénéficient au Maroc d'un régime économique préférentiel; notamment, certaines dispositions du contrôle des changes ne leur sont pas applicables. En plus des produits soumis à la réglementation générale, un certain nombre d'articles peuvent être importés des Etats-Unis sans allocation officielle de devises (disposition ayant fait l'objet d'un arrêt de la Cour de La Haye).

La « porte ouverte » du Maroc explique, il est aisé de le concevoir, l'état très déséquilibré de la balance commerciale.

## DEUXIEME PARTIE

### LA STRUCTURE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'AFRIQUE DU NORD

L'Afrique du Nord ne s'est ouverte à l'économie moderne que grâce à la mise en place d'un système de communications dont on peut dire qu'il est un véritable appareil respiratoire pour l'organisme économique et social des trois territoires. La dissémination des lieux de production, leur éloignement des centres de consommation ou d'exportation, font de l'industrie des transports une activité majeure. C'est aux communications terrestres qu'incombe la tâche d'amorcer entre la Tunisie et le monde extérieur des liaisons que vient prolonger et concrétiser la navigation maritime. La route et le rail forment en réalité un système secondaire d'alimentation ou de redistribution, subordonné à l'activité des ports qui en définitive assurent l'aération de tout le circuit. L'exemple de la dernière guerre a montré à quel point l'économie nord-africaine, dans sa minorité, avait un besoin absolument vital d'échanges. C'est dire l'intérêt qui s'attache aux programmes d'amélioration de l'infrastructure dans des pays dont le commerce extérieur conditionne l'émancipation. Le mouvement d'échanges est une nécessité physiologique : et la coupure de la voie maritime, lorsqu'elle survient, conduit à une véritable asphyxie.

Cette incidence fondamentale des importations et des exportations sur l'économie interne ainsi que la projection de celle-ci sur celles-là permettent à tout observateur un peu averti de reconstituer à partir des données commerciales l'évolution de la situation des trois pays.

Certes, à qui veut tirer des enseignements valables à partir de la statistique des échanges, il apparaît bien vite que dans ce domaine, comme dans tous les secteurs de l'observation, il s'agit de s'élever au-dessus de l'irrégularité des chiffres annuels. En se basant sur une année convenablement choisie de dépression agricole, on pourrait dire, par exemple, que la Tunisie est un pays importateur de céréales, d'huile d'arachide, d'agrumes, etc... Aussi, allons-nous essayer de dégager les caractéristiques relativement permanentes des mouvements commerciaux des trois territoires, à savoir :

- l'accroissement sensible et régulier du volume des importations et de certaines exportations depuis la guerre ;
- l'accentuation du déficit de la balance commerciale ;
- la disproportion de valeur de la tonne importée et de la tonne exportée ;

— la part considérable de la France dans les échanges nord-africains ;

— la gamme étroite des produits exportés et les difficultés rencontrées dans leur écoulement ;

— l'augmentation des importations nécessaire au développement économique (énergie, biens d'équipement, etc...) et social (produits de consommation).

Pour ce qui est du volume global des quantités débarquées et embarquées, le tableau suivant met en évidence une nette tendance à l'expansion, notamment au Maroc.

Quantités échangées (en 1.000 tonnes)

|               | IMPORTATION |       |       | EXPORTATION |        |        |
|---------------|-------------|-------|-------|-------------|--------|--------|
|               | 1938        | 1949  | 1952  | 1938        | 1949   | 1952   |
| Algérie ..... | 2.411       | 2.298 | 2.852 | 6.298       | 5.442  | 6.658  |
| Maroc .....   | 948         | 1.732 | 2.562 | 2.341       | 5.392  | 6.552  |
| Tunisie ..... | 808         | 831   | 900   | 3.077       | 3.505  | 3.543  |
| TOTAL AFN...  | 4.167       | 4.861 | 6.314 | 11.716      | 14.339 | 16.753 |

Le développement des importations (50% depuis 1938) est dû à la mise en œuvre des plans d'équipement, à une facilité accrue dans les approvisionnement, à l'augmentation du nombre (et parfois, du pouvoir d'achat) des consommateurs. Pour les exportations, la progression du tonnage intéresse surtout le Maroc.

En ce qui concerne les valeurs, l'expression en «francs courants» des échanges ne signifie pas grand'chose du fait de la hausse des prix. Aussi, le tableau ci-dessous ne peut être interprété qu'après « correction » de la dépréciation de la monnaie au moyen des indices des prix, tout au moins pour la comparaison de 1938 et de la période récente.

Valeurs (en millions de francs)

|               | IMPORTATION |         |         | EXPORTATION |         |         |
|---------------|-------------|---------|---------|-------------|---------|---------|
|               | 1938        | 1949    | 1952    | 1938        | 1949    | 1952    |
| Algérie ..... | 4.995       | 129.642 | 223.438 | 5.639       | 88.728  | 143.674 |
| Maroc .....   | 2.185       | 103.321 | 180.534 | 1.512       | 53.516  | 95.118  |
| Tunisie ..... | 1.560       | 42.368  | 64.900  | 1.353       | 27.396  | 40.200  |
| TOTAL AFN...  | 8.740       | 275.331 | 468.872 | 8.504       | 169.640 | 279.062 |

Dans quelles proportions, les importations et les exportations ont-elles varié ? Nous pouvons ramener les valeurs nominales courantes en « francs 1938 » au moyen de l'indice des prix de gros métropolitains.

Pour 1952, on trouverait en chiffres arrondis :

à l'importation : 16,8 milliards dont 8 pour l'Algérie, 6,5 pour le Maroc et 2,3 pour la Tunisie.

à l'exportation : 8 milliards dont 5,2 pour l'Algérie, 3,4 pour le Maroc et 1,4 pour la Tunisie.

*Les importations auraient donc pratiquement doublé (par suite du gonflement des achats marocains) alors que les exportations auraient piétiné malgré les progrès du Maroc dans ce domaine.*

Un procédé statistique, l'indice du volume du commerce extérieur, permet précisément d'éliminer le parasite de la hausse des prix, en exprimant à « prix constants » les valeurs des quantités importées ou exportées au cours d'années successives. L'année 1952 n'a pas encore été prise en compte dans les trois pays, mais les calculs des années antérieures sont intéressants à rappeler. C'est ainsi qu'en Tunisie, sur la base 100 en 1949, les exportations s'établissaient réellement à 145 en 1950 et à 93 en 1951, alors que d'après les quantités ou les valeurs, aucune conclusion n'aurait pu être valablement tirée. (Par exemple, un tonnage accrue de phosphates pouvant masquer une baisse des ventes d'huile, produit plus cher sous un poids plus faible).

Pour les importations, l'indice accuse 108 en 1950 et 106 en 1951.

### LE DEFICIT COMMERCIAL

Revenons aux valeurs totales : le tableau précédent nous montre qu'en 1952 les importations ont dépassé les exportations de 190 milliards de francs. On est évidemment frappé de l'ampleur du déficit de la balance commerciale mais les raisons en sont faciles à trouver. D'une manière générale, cet important solde débiteur est le signe du déséquilibre économique d'un pays insuffisamment développé par rapport à sa prodigieuse croissance démographique : les besoins économiques et sociaux ne cessent de croître alors que les ressources (et à plus forte raison les contingents exportables) marquent le pas. Cette évolution est nettement caractérisée par les variations du pourcentage de couverture (part des importations « payée » par les exportations). En 1938, les exportations de l'Afrique du Nord couvraient les importations à raison de 97%. En 1952 le rapport n'est plus que de 59% (62% pour la Tunisie, 64% pour l'Algérie, 53% pour le Maroc). On peut constater que l'importance relative du déficit de chacun des territoires est d'autant plus grand que la mise en valeur de ce territoire est plus récente.

Que le commerce extérieur de l'Afrique du Nord se solde par un déficit, cela ne fait aucun doute. Mais des réserves doivent être faites sur la précision de la balance commerciale, calculée à partir des statistiques douanières. Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, les valeurs retenues par les statistiques douanières sont parfois en-

tachées d'erreurs. En particulier, les importations en Algérie en provenance de France relevée à partir des statistiques d'exportation de la Métropole continuent à être comptées aux valeurs F.O.B. ports métropolitains, ce qui conduit à une sous-estimation d'au moins 5%. D'une manière générale, les valeurs des exportations restent sous-estimées en raison de l'adoption de valeurs souvent inférieures aux prix de vente réels.

Il est probable, en définitive, que le déficit apparent de 190 milliards en 1952 est supérieur à la réalité.

Quoi qu'il en soit, l'Afrique du Nord connaît, au point de vue déficit, la même situation que la majeure partie des territoires d'Outre-Mer.

Malgré les efforts de mise en valeur, malgré les résultats de l'industrialisation, les mouvements commerciaux n'ont pas perdu la physionomie bien connue des échanges des pays jeunes. L'exportation porte toujours sur les produits lourds et bon marché du sol et du sous-sol, alors que l'importation comprend des matières coûteuses : articles fabriqués, machines, moyens d'équipement, denrées de consommation élaborées, etc...

Il n'est pour s'en convaincre que de rapprocher la valeur moyenne de la tonne à l'importation et à l'exportation. En 1952, la tonne importée vaut 4,5 fois plus que la tonne exportée. Pour la Tunisie seule, l'écart est encore plus sensible : de 1 à 6,4.

**INDICE DU PRIX MOYEN DE LA TONNE (Afrique du Nord)**

(base 100 en 1938)

|              | 1938 | 1949  | 1950  | 1951  | 1952  |
|--------------|------|-------|-------|-------|-------|
| Import ..... | 100  | 2.700 | 2.930 | 3.460 | 3.664 |
| Export ..... | 100  | 1.630 | 1.995 | 1.985 | 2.162 |

La valeur de la tonne importée a donc subi une progression beaucoup plus rapide que celle de la tonne exportée. Cela signifie-t-il que les produits exportables n'aient pas été valorisés ? Là encore, méfions-nous des chiffres d'ensemble et de moyennes trop abstraites. Prenons l'exemple tunisien.

**PRIX MOYEN DE LA TONNE ECHANGEE (Tunisie)**

(en francs)

|                            | 1938  | 1949   | 1950   | 1951   | 1952   |
|----------------------------|-------|--------|--------|--------|--------|
| Import .....               | 1.928 | 51.000 | 63.993 | 67.743 | 72.120 |
| Export .....               | 440   | 7.816  | 12.018 | 9.813  | 11.290 |
| Rapport des deux prix..... | 4,4   | 6,5    | 5,3    | 6,9    | 6,3    |

Si par rapport à 1938, la tonne exportée a beaucoup moins augmenté que la tonne importée, cela tient à l'accroissement considérable des ventes des marchandises les plus pondéreuses, fer et phosphates, qui « alourdissent » les tonnages. Par contre, la valorisation relative de la tonne exportée entre 1951 et 1952 provient tout simplement de la diminution du tonnage des phosphates embarqués. Par ailleurs, il suffit parfois (comme en 1950) d'un assez fort contingent d'huile d'olive pour modifier profondément les « termes de l'échange ».

La conjoncture actuelle est donc dominée par un déficit important. Le mal serait moindre si la structure des échanges était différente, c'est-à-dire en particulier si l'Afrique du Nord importait davantage de biens d'investissements et moins d'articles de consommation. Car, le déficit ainsi envisagé pourrait être « utile ». Dans un pays insuffisamment développé, un solde débiteur est inéluctable. Il tient à la nature même de l'économie et au niveau de la technique. Certes, sa persistance implique l'obligation de pourvoir à l'équilibre de la balance des comptes d'une manière ou d'une autre et nous verrons que dans les trois pays, cette fonction est assurée par les capitaux français. Mais si, grâce à cette aide extérieure, l'Afrique du Nord peut développer son potentiel de production tout en préservant son niveau social, le déficit commercial matérialise cet effort d'adaptation, aussi ne saurait-on le considérer comme un élément absolument et entièrement défavorable. On doit voir en lui, la possibilité offerte à l'Algérie, à la Tunisie, au Maroc, de parfaire leur mise en valeur, au cours d'une étape qui doit évidemment être transitoire. En l'état actuel, à peine peut-on se demander comment l'économie nord-africaine pourrait éviter l'asphyxie si la contribution métropolitaine venait à lui faire défaut. Les importations sont-elles donc destinées à l'équipement et à l'amélioration des conditions de l'économie ? Dans une faible proportion seulement et, ainsi que nous le verrons plus loin, l'appui financier de la France constitue simplement une digue contre la pression exercée par l'envahissement démographique.

### LA REPARTITION DES ECHANGES PAR GROUPE D'UTILISATION

On ne saurait trop insister sur l'intérêt que présente la statistique des importations et des exportations par groupe d'utilisation, telle qu'elle est donnée dans le tableau suivant. Cette répartition « dynamique » permet de compléter, voire d'amender, l'expression brutale et globale du déficit. Si d'une année à l'autre, la part des produits de consommation augmente démesurément par rapport aux autres postes, cela n'est évidemment pas un bon signe. Si l'Afrique du Nord exporte des quantités accrues de matières premières et si nos achats comportent de faibles quantités de biens d'équipement, c'est que notre économie n'évolue pas d'une manière satisfaisante. Par contre, si l'on enregistre des ventes améliorées de produits durables (au détriment des matières premières) c'est que l'équipement local « élabore » les produits, les valorise avant de les exporter.

En résumé, ramenée en pourcentage et étudiée dans le temps,

## REPARTITION DES ECHANGES (1952)

## I. — IMPORTATIONS

| UTILISATION                                | Algérie | %   | Maroc   | %   | Tunisie | %   |
|--|---------|-----|---------|-----|---------|-----|
| Energie .....                              | 13.936  | 6   | 10.754  | 6   | 4.982   | 8   |
| Matières premières et de-<br>mi-produits : |         |     |         |     |         |     |
| 1° Pour l'industrie ....                   | 44.542  | 20  | 43.806  | 24  | 14.306  | 22  |
| 2° Pour l'agriculture ..                   | 3.496   | 2   | 1.644   | 1   | 418     | 1   |
| Moyens d'équipement :                      |         |     |         |     |         |     |
| 1° Pour l'industrie ....                   | 29.517  | 13  | 32.088  | 18  | 8.632   | 13  |
| 2° Pour l'agriculture ..                   | 4.721   | 2   | 3.444   | 2   | 1.745   | 3   |
| Produits de consommation                   |         |     |         |     |         |     |
| 1° Durables .....                          | 26.751  | 12  | 27.855  | 15  | 7.453   | 11  |
| 2° Non durables :                          |         |     |         |     |         |     |
| a) pour l'alimentation<br>humaine .....    | 50.383  | 23  | 33.850  | 19  | 11.719  | 18  |
| b) autres .....                            | 50.091  | 22  | 27.094  | 15  | 15.622  | 24  |
| TOTAUX.....                                | 223.438 | 100 | 180.534 | 100 | 64.879  | 100 |

## II. — EXPORTATIONS

|  |         |     |        |     |        |     |
|--|---------|-----|--------|-----|--------|-----|
| Energie .....                              | 659     | —   | 1.739  | 2   | —      | —   |
| Matières premières et de-<br>mi-produits : |         |     |        |     |        |     |
| 1° Pour l'industrie ....                   | 34.146  | 24  | 48.120 | 50  | 20.411 | 51  |
| 2° Pour l'agriculture ..                   | 2.304   | 2   | 5.100  | 5   | 832    | 2   |
| Moyens d'équipement :                      |         |     |        |     |        |     |
| 1° Pour l'industrie ....                   | 1.371   | 1   | —      | —   | 650    | 2   |
| 2° Pour l'agriculture ..                   | 350     | —   | 575    | 1   | 16     | —   |
| Produits de consommation                   |         |     |        |     |        |     |
| 1° Durables .....                          | 1.194   | 1   | 1.195  | 1   | 284    | 1   |
| 2° Non durables :                          |         |     |        |     |        |     |
| a) pour l'alimentation<br>humaine .....    | 97.967  | 68  | 37.762 | 40  | 17.651 | 44  |
| b) autres .....                            | 5.683   | 4   | 1.251  | 1   | 216    | —   |
| TOTAUX.....                                | 143.674 | 100 | 95.742 | 100 | 40.060 | 100 |

## REPARTITION DES ECHANGES PAR GROUPE D'UTILISATION (en pourcentage)

| DESIGNATION                                  | IMPORTATION |         |         |         |         |        | EXPORTATION |         |        |        |         |        |
|--|-------------|---------|---------|---------|---------|--------|-------------|---------|--------|--------|---------|--------|
|  | ALGERIE     |         | MAROC   |         | TUNISIE |        | ALGERIE     |         | MAROC  |        | TUNISIE |        |
|  | 1951        | 1952    | 1951    | 1952    | 1951    | 1952   | 1951        | 1952    | 1951   | 1952   | 1951    | 1952   |
| <i>Energie</i> .....                         | 5           | 6       | 5       | 6       | 7       | 8      | —           | —       | 1      | 2      | —       | —      |
| <i>Matières premières et demi-produits :</i> |             |         |         |         |         |        |             |         |        |        |         |        |
| — pour l'industrie .....                     | 20          | 20      | 24      | 24      | 20      | 22     | 25          | 24      | 49     | 50     | 59      | 52     |
| — pour l'agriculture .....                   | 2           | 2       | 1       | 1       | 1       | 1      | 2           | 2       | 4      | 5      | 2       | 2      |
| <i>Moyens d'équipement :</i>                 |             |         |         |         |         |        |             |         |        |        |         |        |
| — pour l'industrie .....                     | 16          | 13      | 20      | 20      | 16      | 13     | 1           | 1       | 1      | 1      | —       | 2      |
| — pour l'agriculture .....                   | 2           | 2       |         |         | 2       | 3      | —           | —       |        |        | —       | —      |
| <i>Produits de consommation :</i>            |             |         |         |         |         |        |             |         |        |        |         |        |
| — pour l'alimentation humaine .....          | 22          | 23      | 22      | 19      | 21      | 19     | 67          | 68      | 42     | 39     | 38      | 43     |
| — autres .....                               | 33          | 34      | 28      | 30      | 33      | 34     | 5           | 5       | 3      | 3      | 1       | 1      |
|  | 100         | 100     | 100     | 100     | 100     | 100    | 100         | 100     | 100    | 100    | 100     | 100    |
| TOTAL (millions de frs).....                 | 203.637     | 223.438 | 159.680 | 180.534 | 63.819  | 64.879 | 134.102     | 143.674 | 88.159 | 95.742 | 37.536  | 40.060 |

cette répartition reflète la « progression » ou la « régression » ou la « stabilisation » de l'appareil économique. Pour l'heure, l'évolution des dernières années montre d'une part la demande très lourde exercée par les besoins de consommation sur le commerce d'importation, et la part importante des matières brutes minérales et agricoles dans les exportations. On peut constater, en particulier, que les produits de consommation entrent pour 57% dans les importations de l'Algérie, pour 49% dans celles du Maroc, et pour 53% dans celles de la Tunisie. Le Maroc consacre davantage aux moyens d'équipement (20 pour cent contre 16 en Tunisie et 15 en Algérie) et aux matières premières destinées à ses installations industrielles. On retrouve également dans ces chiffres la sujétion plus grande de la Tunisie en matière d'énergie.

### PRINCIPAUX PRODUITS A L'EXPORTATION

Marchandises agricoles et produits miniers se disputent la première place aux exportations. En période de bonnes récoltes, les produits du sol arrivent aisément en tête. Toutefois, pour ce qui est de l'Algérie, les vins sont assurés traditionnellement de la prépondérance en valeur (53 milliards de francs en 1952). En Tunisie, l'importance légendaire de la primauté agricole dans les exportations risque de devenir bientôt... une légende : la statistique du commerce extérieure montre que la proportion des produits du sol dans l'ensemble des ventes n'est plus que de 55%, contre 70 à 75% avant la guerre. Dans ce pays, comme d'ailleurs dans les deux autres territoires, en exceptant certaines années particulièrement fastes, une évolution inéluctable due au croît démographique tend à amenuiser les excédents exportables des diverses productions. En outre, l'écoulement des marchandises agricoles rencontre des difficultés sur le marché mondial. La concurrence étrangère est de plus en plus redoutable, mais elle offre au moins l'intérêt de dénouer, chaque jour davantage, la mauvaise organisation des débouchés.

#### PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES EN 1952 (en millions de francs)

1° par l'ALGERIE

| DESIGNATION   | VALEURS |
|---|---------|
| 1. — Vins et mistelles .....                                | 53.416  |
| 2. — Minéral de fer .....                                   | 11.255  |
| 3. — Graux, semoules .....                                  | 6.751   |
| 4. — Agrumes .....  | 6.431   |
| 5. — Orge .....   | 5.880   |
| 6. — Tabacs .....   | 3.732   |
| 7. — Lièges .....   | 3.517   |
| 8. — Alfa .....   | 2.765   |
| 9. — Légumes frais autres que tomates et pommes de terre... | 2.728   |
| 10. — Pommes de terre.....                                  | 2.712   |
| Total des dix produits....                                  | 99.187  |

soit 69 % de l'ensemble des exportations.

## 2° par la TUNISIE

|                             | VALEURS<br>(en millions de frs) |       | QUANTITES<br>(en 1.000 tonnes) |       |
|-----------------------------|---------------------------------|-------|--------------------------------|-------|
|                             | 1952                            | 1951  | 1952                           | 1951  |
| Céréales et farines .....   | 8.576                           | 5.000 | 223                            | 165   |
| Alfa .....                  | 3.486                           | 5.528 | 90                             | 171   |
| Huile .....                 | 3.786                           | 4.411 | 20                             | 19    |
| Vins et mistelles .....     | 2.008                           | 2.181 | 38                             | 49    |
| Dattes et agrumes .....     | 798                             | 605   | 17                             | 15    |
| Cuir et peaux .....         | 441                             | 634   | 2                              | 19    |
| Phosphates .....            | 6.048                           | 6.154 | 1.941                          | 2.229 |
| Minerai de fer .....        | 3.521                           | 2.049 | 953                            | 911   |
| Minerai de zinc .....       | 89                              | 363   | 3                              | 9     |
| Plomb et ses alliages ..... | 3.451                           | 3.311 | 26                             | 24    |
| Ferrailles .....            | 1.109                           | 1.126 | 46                             | 70    |

## 3° par le MAROC

| DESIGNATION                                | VALEURS |
|--|---------|
| 1. — Houille crue et agglomérés .....      | 1.476   |
| 2. — Phosphates naturels .....             | 17.681  |
| 3. — Minerai de fer .....                  | 1.059   |
| 4. — Minerai de manganèse .....            | 5.421   |
| 5. — Minerai de plomb .....                | 4.225   |
| 6. — Minerai de zinc .....                 | 1.818   |
| 7. — Crin végétal .....                    | 1.738   |
| 8. — Liège brut et élaboré mi-ouvert ..... | 969     |
| 9. — Alfa .....                            | 1.188   |
| 10. — Légumes à cosses secs .....          | 3.254   |
| 11. — Agrumes .....                        | 4.879   |
| 12. — Orge .....                           | 8.922   |
| 13. — Autres céréales .....                | 2.443   |
| 14. — Poissons en conserve .....           | 7.154   |
| 15. — Sucres .....                         | 2.278   |
| Total des quinze produits .....            | 64.505  |

## L'ÉCOULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES

Céréales, alfa, huile d'olive, agrumes, dattes, légumes secs ou frais, vins... et poissons sont les principaux produits agricoles exportés par les pays d'Afrique du Nord.

Parmi les *céréales*, une distinction est à faire entre le blé et l'orge. Le blé ne laisse plus que des excédents assez faibles, sauf en période d'abondance exceptionnelle. C'est ainsi qu'en Tunisie, la récolte de 1952 a permis des exportations accrues de grains et de farines. En fait, dans les trois territoires, on assiste au courant classique d'échanges avec la Métropole : exportations de blé dur pour les industries alimentaires métropolitaines et importations de blé tendre pour la consommation locale. Si les récoltes sont déficitaires (et cela

arrive de plus en plus fréquemment) le courant n'a lieu que dans un sens. L'Afrique du Nord ne dispose pas, sur une longue période, de possibilités substantielles d'exportations. Les excédents sont irréguliers et menacent de devenir accidentels. En tout cas, les exportations pourraient cesser si l'on possédait les moyens suffisants de stockage pour reporter le surplus des bonnes années sur les années déficitaires. Ainsi pourraient être évités un onéreux « double transport » et des frais multiples occasionnés par les deux commercialisations. C'est ainsi qu'au Maroc, où la capacité de stockage est nettement insuffisante, les services locaux évaluent à environ 1 milliard et demi par an la perte qui s'inscrit de ce fait, à la balance des comptes. En Tunisie, les possibilités de logement des céréales sont de 4,8 millions de quintaux, chiffre inférieur de 1 million de quintaux par rapport aux besoins.

En Algérie, ont déjà commencé les travaux visant à l'édification de moyens de stockage de plus de 1 million de quintaux, pour réaliser le programme indispensable d'équipement.

En ce qui concerne l'orge, l'Afrique du Nord exporte chaque année de 600 à 700.000 tonnes. Le Maroc s'inscrit dans ce total pour une proportion régulièrement importante : 335.000 tonnes en 1951, 280.000 en 1952 représentant respectivement 8,7 milliards et 8,9 milliards de francs.

L'alfa est un poste permanent des exportations de l'Algérie, de la Tunisie, et à un moindre degré du Maroc. L'Angleterre est le client traditionnel, mais la France achète quelques quantités à l'Algérie (25.000 tonnes sur 90.000 en 1952). En période normale, on conçoit sans peine l'importance de ces expéditions qui font vivre un réseau assez large d'activités (arrachage dans des régions généralement dépourvues d'autres ressources, transports, commercialisation) et procurent des rentrées abondantes de devises. On pressent dès lors les répercussions profondes de la crise que le marché de l'alfa vient de traverser. L'origine de cette crise réside dans le régime assez serré de restrictions instauré par l'Angleterre : le gouvernement britannique a réduit, en premier lieu, les achats de produits de luxe et en particulier d'alfa (la diminution des importations d'alfa a atteint 39%, contre 9% pour les pâtes mécaniques et 16% pour les pâtes chimiques scandinaves).

Les exportations nord-africaines ont donc baissé considérablement: en Algérie de 188.000 tonnes en 1951, à 90.000 en 1952; en Tunisie, de 171.000 à 90.000. C'est par plus de deux milliards de francs que peut se chiffrer la perte due à l'amoindrissement de nos exportations d'alfa. On ne saurait passer sous silence l'accroissement exceptionnel du chiffre d'affaires de l'activité alfatière en 1950 et 1951 lorsque l'Angleterre, coupée de son approvisionnement complémentaire en pâtes scandinaves (achetées par les U.S.A.), a été littéralement « pénalisée » par les exportateurs nord-africains d'alfa vers lesquels elle s'était retournée : ceux-ci, profitant de la situation, ont augmenté leurs prix dans de fortes proportions. La conjoncture actuelle apparaît évidemment pénible à ceux qui auraient voulu perpétuer ce profit miraculeux. En raison des incidences multiples de la crise, les gouvernements nord-africains et français ont tenté de la résoudre...

## PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES EXPORTES (en tonnes)

| PRODUITS                                   | Moyenne<br>37-39 | 1949    | 1950      | 1951      | Moyenne<br>37-39 | 1949    | 1950    | 1951    | Moyenne<br>37-39 | 1949   | 1950    | 1951    |         |
|--|------------------|---------|-----------|-----------|------------------|---------|---------|---------|------------------|--------|---------|---------|---------|
|  | ALGERIE          |         |           |           | TUNISIE          |         |         |         | MAROC            |        |         |         |         |
|  | (1)              |         |           |           |                  |         |         |         |                  |        |         |         |         |
| Poissons et conserves<br>de poissons ..... | 5.767            | 8.769   | 11.445    | 14.204    | 864              | 3.134   | 2.894   | 3.939   | (1)              | 16.967 | 43.190  | 62.148  | 45.103  |
| Légumes frais .....                        | 138.566          | 128.161 | 193.546   | 220.074   | 4.772            | 2.830   | 6.968   | 3.035   | (1)              | 37.676 | 51.303  | 75.127  | 68.025  |
| Agrumes .....                              | 60.255           | 167.814 | 166.440   | 196.534   | 6.149            | 8.414   | 14.481  | 12.904  |                  | 11.079 | 97.291  | 137.759 | 111.888 |
| Orge .....                                 | 18.000           | 239.879 | 238.768   | 193.848   | 20.423           | 181.354 | 188.956 | 62.895  |                  | 90.966 | 322.661 | 283.507 | 335.433 |
| Grucaux et semoules.                       | 72.900           | 49.738  | 113.242   | 115.162   | 7.223            | 4.395   | 11.919  | 21.457  | (2)              | 957    | 1.601   | 4.807   | 4.652   |
| Alfa .....                                 | 182.437          | 204.632 | 135.191   | 179.100   | 105.706          | 142.949 | 142.146 | 170.932 |                  | 42.807 | 23.548  | 24.198  | 37.122  |
| Huile d'olive .....                        | 24.400           | 2.894   | 7.979     | 8.770     | 21.786           | 20.015  | 82.565  | 19.252  |                  | 7.264  | 1.238   | 191     | 429     |
| Vins et apéritifs de<br>vin .....          | 1.648.624        | 890.283 | 1.229.987 | 1.000.290 | 101.023          | 52.258  | 41.543  | 49.270  | (1)              | 15.552 | 5.190   | 7.746   | 27.574  |
| Liège et ouvrages en<br>liège .....        | 45.927           | 38.823  | 44.514    | 57.837    | 5.739            | 3.024   | 5.175   | 8.890   |                  | 23.000 | 15.289  | 29.431  | 31.226  |

(1) Année 1938 - (2) Année 1939.

SOURCE : Bulletin Mensuel de Statistique d'Outre-Mer  
Supplément - Série Etudes - n° 26.

pour finalement aboutir à une liberté du marché (dominé jusque-là par une solidarité des cours rompue, il est vrai, par les exportateurs algériens). Nous n'avons détaillé cette question particulière que pour montrer le caractère empirique et spéculatif d'un courant commercial qui aurait exigé, au contraire, une parfaite organisation et une régularité de dispositions vis-à-vis d'un acheteur unique.

Parmi les fruits, les agrumes et les dattes représentent toujours les catégories les plus importantes des fruits frais exportés.

C'est depuis la fin de la première guerre mondiale que l'on a saisi l'intérêt que pouvait présenter l'emploi des fruits dans l'alimentation humaine. Régulièrement, des progrès sensibles ont pu être enregistrés dans le volume de la consommation mondiale : ce fait est dû en particulier à l'étendue considérable de la gamme des produits disponibles, suivant les saisons, dans les diverses parties du globe.

Il va de soi que l'élévation du niveau de vie et l'évolution sociale des populations peuvent accentuer une telle tendance qui, en outre, demeure subordonnée à l'amélioration technique et financière des conditions de transport.

Parmi les fruits dits coloniaux dont on peut dire que leur culture a pris une rapide extension dans le monde, on doit citer les agrumes. Si toutes les espèces agrumifères sont cultivées depuis fort longtemps dans leurs pays d'origine, à savoir l'Asie du Sud-Est, c'est seulement à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que la culture intensive des agrumes commença à prendre de l'importance et notamment aux Etats-Unis, en Espagne et en Italie. Aussi la production mondiale a-t-elle connu une ascension impressionnante que l'on peut caractériser en trois chiffres : 2 millions de tonnes en 1900, 9 millions de tonnes en 1939, 15 millions en 1951.

*L'Afrique du Nord fournit près du quart des exportations mondiales.* — La progression du tonnage produit s'explique, en partie, par le fait que les agrumes n'ont pas d'exigences spéciales en ce qui concerne le climat et les sols. Ils sont cultivés dans tous les pays à climat méditerranéen, entre 43° de latitude Nord et 40° de latitude Sud, mais aussi dans les pays tropicaux. Par hybridation et greffage cette aire de culture peut d'ailleurs être élargie vis-à-vis des sols.

Quels sont les principaux producteurs ? Etats-Unis et Brésil à eux seuls fournissent la moitié de la récolte mondiale. Le bassin méditerranéen arrive en deuxième lieu, grâce aux productions espagnole, israélienne, italienne et nord-africaine.

L'Espagne, en particulier, a dépassé pour la première fois cette année le niveau qu'elle connaissait avant la guerre civile. Pour ce qui est de l'Afrique du Nord enfin, sa part est passée de 1,4% en 1938 à 4% actuellement. La Tunisie participe évidemment à cet essor mais le bond est surtout sensible au Maroc et en Algérie : l'extension y a été facilitée par la réalisation des programmes hydrauliques lesquels ont permis d'augmenter les possibilités d'irrigation dans bon nombre de plaines au climat favorable aux agrumes. Par suite de l'énorme consommation intérieure des principaux producteurs comme les U.S.A., le Brésil ou le Mexique, l'Afrique du Nord trouve des débouchés en

Europe : aussi ses exportations représentent-elles une part importante des quantités entrant sur le marché mondial. Cette part a atteint près de 25% en 1952, pour une valeur de 11 milliards de francs.

*Un marché des oranges dominé par la concurrence Espagne-Afrique du Nord.* — La production d'oranges qui représente plus de trois-quarts de la production mondiale d'agrumes, s'élève actuellement à 12 millions de tonnes (contre 7,8 en 1938). Parmi les tendances les plus marquantes enregistrées par rapport à l'avant-guerre, on doit citer : le doublement de la production américaine, la baisse des récoltes en Asie, le léger accroissement de la récolte européenne et l'essor caractéristique de l'Afrique du Nord (139.000 tonnes en 1934-1938, 500.000 en 1952-1953).

Presque tous les pays gros producteurs ont accru leurs ventes : tel est le cas particulier d'Israël, de l'Afrique du Sud, de l'Afrique du Nord et depuis quelques années de l'Espagne.

D'après des estimations non officielles, les disponibilités exportables d'agrumes d'Israël en 1952-1953 s'élèveraient à 180.000 tonnes contre 140.000 au cours de la campagne précédente. Quant aux Etats-Unis qui servent surtout le Canada et d'autres nations américaines, on prévoit qu'ils continueront de subventionner leurs exportations d'agrumes. Il en est de même de la Grèce qui a annoncé que ses ventes seront subventionnées jusqu'à concurrence de 70% du prix de l'exportation. Que devient l'Afrique du Nord dans cette conjoncture, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne reflète guère la liberté des échanges ? D'une manière générale, la Métropole absorbe 94% des exportations algériennes, 61% seulement des agrumes marocains et 99% des agrumes tunisiens. Les ventes nord-africaines sont toujours fortement contrariées par la concurrence espagnole qui a provoqué à certaines époques l'effondrement des prix.

Une conférence tenue en septembre 1951, dans le cadre des Conférences Annuelles Economiques Nord-Africaines à Paris, a mis en relief la nécessité d'harmoniser les apports nord-africains et espagnols sur le marché métropolitain : ce qui est possible si la frontière est ouverte aux agrumes espagnols lorsque la production nord-africaine ne peut répondre aux besoins de la consommation. Cette solution est la seule qui puisse permettre de régulariser les prix, dans l'intérêt des consommateurs aussi bien que les producteurs. La concurrence espagnole est particulièrement sévère : alors qu'il est possible de protéger les agrumes nord-africains des agrumes italiens par le jeu des droits de douane, il n'en est pas de même pour les produits espagnols. La protection tarifaire se trouve annulée par suite des prix très bas permis par le taux de change de la peseta. Le contingentement s'avère donc seul efficace dans ce cas. Un accord est donc intervenu pour faciliter la commercialisation. L'accord commercial signé entre la France et l'Espagne stipule que les importations d'agrumes espagnols qui s'élevaient à 240.000 tonnes en 1951-52 seront ramenées à 220.000 tonnes.

Avec la France, les quatre pays importateurs sont la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest, le Canada, la Belgique, la Suède, etc.

*Le marché des citrons est beaucoup plus restreint.* — Les citrons sont les seuls agrumes dont la production soit demeurée relativement stationnaire au cours des dernières décades. Aussi ne donnent-ils lieu qu'à un commerce très restreint. La récolte est surtout localisée en Italie et aux U.S.A. qui assurent respectivement 56% et 8% des quantités échangées (230.000 tonnes en 1951-1952).

L'Afrique du Nord est pratiquement absente du marché mondial.

*L'avenir du marché.* — L'extension de l'agrumiculture nord-africaine est d'ores et déjà un élément favorable de l'évolution économique. Seule la régularisation des débouchés pose des problèmes qui font intervenir en premier lieu la question des prix. Par une politique de qualité, par un conditionnement parfait, par une utilisation industrielle adaptée aux besoins européens (jus de fruits, confitures, etc.), l'Afrique du Nord pourrait faire de ce domaine un poste intéressant de son bilan.

L'exemple des dattes est également significatif. La concurrence des produits irakiens est sévère ; malgré leur qualité incontestablement inférieure, les dattes d'Irak ont accaparé plusieurs marchés grâce à une parfaite organisation, des prix très bas et un débit régularisé. Or, nos Déglas sont des articles de luxe : aussi est-il nécessaire d'améliorer leur qualité de présentation et de conditionnement sans toucher aux prix, et de cesser la pratique courante de « l'affaire » d'un jour.

Les exportations d'huile d'olive sont très irrégulières et généralement dominées par le contingent tunisien, accroché lui-même à l'inégalité des récoltes. Pour ce qui est de l'écoulement, il faut comprendre que l'huile d'olive n'est pas seule sur le marché des oléagineux. D'autres huiles, et les huiles d'arachides en particulier, tant par leurs qualités que par la diffusion de leurs aires de consommation constituent des concurrents solides. Ici encore, l'espect spéculatif n'a pas disparu : on peut rappeler la dure leçon de l'année 1951 au cours de laquelle les producteurs, escomptant une plus-value du fait de la hausse des cours, retinrent de fortes quantités qu'ils ne purent vendre que difficilement après l'effondrement des prix. La clientèle de l'huile d'olive n'est pas encore assez étendue ni fidèle au-delà des régions productrices pour qu'il soit possible de l'indisposer impunément. Régularisation des débouchés, amélioration des qualités, arrêt des mouvements irraisonnés des prix, tels sont les impératifs du marché de l'huile qui conduisent à proposer, comme solution, la création d'une bourse oléicole. La création d'un tel centre permettrait la constatation et la diffusion des prix pratiqués, l'organisation du commerce et la réglementation des ventes à livrer (1).

En ce qui concerne les vins, les exportations sont en régression par rapport à l'avant-guerre. Bien qu'ayant dépassé le million de tonnes presque entièrement au compte de l'Algérie, elles ne sont qu'à l'indice 57 par rapport à la moyenne des années 1937-1939.

---

(1) Voir R. PISANI - « La régularisation du marché tunisien de l'huile d'olive » dans le Bulletin Economique et Social de la Tunisie (novembre 1952).

L'Algérie a exporté 11,6 millions d'hectolitres représentant une valeur de 53 milliards de francs, soit 37 pour cent des exportations totales. Rappelons qu'avant-guerre, le vin représentait plus de la moitié de l'ensemble des ventes de l'Algérie. La plus grande partie du vin algérien est destinée à la Métropole qui en absorbe 95%. Avec une production métropolitaine importante, l'écoulement des vins algériens aurait été difficile si des mesures n'avaient pas été prises, comprenant la taxation d'éléments de prix et l'échelonnement des ventes au cours de l'année.

Pour la Tunisie, les difficultés sont encore de peu d'envergure. Les récoltes y sont à peine moyennes, aussi le problème de l'écoulement ne s'est-il pas vraiment posé. Il n'en sera peut-être plus de même lorsque les replantations produiront leurs effets. A ce moment-là, la recherche des débouchés étrangers devra être systématisée : la Tunisie, et l'Algérie également, rencontreront la concurrence sur ces marchés des vins métropolitains, italiens et espagnols. Un effort plus marqué d'amélioration de la qualité doit d'ores et déjà être entrepris pour tous les produits de la vigne : vins et mistelles, apéritifs, jus de raisin, raisins secs, etc... La demande existe déjà dans divers pays du Nord et l'Europe, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, etc...

L'Afrique du Nord, avec le Maroc, est toujours le principal exportateur de conserves de poissons des Pays d'Outre-Mer de l'Union Française (63.000 tonnes en 1951). Le Maroc, qui exporte sur le monde entier, connaît depuis 1950 une baisse régulière de ses ventes (56.000 tonnes en 1950, 37.000 en 1952) par suite de difficultés rencontrées par la pêche, de la concurrence portugaise et des restrictions d'achat de la Grande-Bretagne, autrefois gros consommateur. Les exportations de conserves de sardines ont rapporté tout de même plus de 7 milliards de francs en 1952.

Pour clore cet aperçu des exportations agricoles citons la place importante occupée par les légumes frais et secs (290.000 tonnes de légumes frais pour 9 milliards de francs en 1951 ; 5 milliards de francs environ pour les légumes secs).

## LES EXPORTATIONS DE MINERAIS

On connaît les conditions générales de l'industrie minérale en Afrique du Nord et la conjoncture particulière aux différents produits. D'une manière générale, la situation reste dominée par des éléments extérieurs dont l'an 1952 nous offre un échantillon peu encourageant.

L'Afrique du Nord occupe sur les marchés mondiaux une place minoritaire et sa participation est celle que permet le cas échéant la confrontation favorable de ses prix de revient avec les cours internationaux. Pour l'heure, du fait de la demande mondiale d'acier, les exportations de fer augmentent régulièrement : elles ont atteint 4.700.000 tonnes en 1952 (dont 66% pour l'Algérie, 21% pour la Tunisie et 13% pour le Maroc) contre 3.4 millions de tonnes en 1938. Du fait de ses qualités, le minerai nord-africain trouve aisément preneur en Angleterre, Italie, Allemagne et U.S.A. Il ne paraît pas que l'on doive s'alarmer de la tendance au ralentissement de l'activité économique enregistrée en Europe occidentale, où, dans divers pays, on

note une augmentation du chômage et une diminution de la production notamment dans les industries mécaniques. Fort heureusement, nos deux principaux acheteurs demeurent à l'écart de ce climat déflationniste : d'une part, l'Italie et d'autre part l'Angleterre. Dans ce dernier pays la production d'acier atteint un chiffre record, ce qui a incité le Gouvernement britannique à avancer au 31 mars 1953 la suppression du contrôle de l'acier qui avait été prévue pour le deuxième semestre.

Dans le secteur *plomb-zinc*, après une période d'euphorie consécutive au réarmement, la conjoncture est à la baisse. Cette baisse paraît d'autant plus sensible si on la chiffre par rapport au maximum atteint depuis le début de la guerre de Corée.

**COURS DU PLOMB A NEW-YORK** (en cents par livre)

| Au 23 juin 1950 | Maximum 1951<br>(d'octobre à mars 1952) | 20 mars 1953 |
|-----------------|---|--------------|
| 11,5            | 19                                      | 13,5         |

En l'état, l'Afrique du Nord réalise la presque totalité des exportations de plomb des pays d'Outre-Mer (80.000 tonnes de minerai dont 95% pour le Maroc), ainsi que de plomb en masse (la Tunisie s'inscrivant grâce à la production de ses fonderies, pour 26.000 tonnes). Elle effectue aussi la part la plus importante des exportations de minerai de zinc (58.000 tonnes pour le Maroc, 17.800 tonnes pour l'Algérie, 3.000 pour la Tunisie) qui connaissent un essor caractéristique depuis la guerre. Pour le zinc, le marché paraît assez ferme : notons d'ailleurs la reprise des achats gouvernementaux aux Etats-Unis. Dans ce domaine plomb-zinc, l'ascension des cours en 1951 avait permis à diverses exploitations de développer leurs travaux préparatoires et de renforcer leur équipement souvent par simple autofinancement. Si la baisse devait se poursuivre, elle ne manquerait pas de mettre en péril certaines mines marginales tout en compromettant l'équipement des autres.

Il nous faut en outre signaler, pour l'ensemble de l'industrie minière, la hausse récente de certains prix en Tunisie, et particulièrement ceux des combustibles.

Si ces augmentations devaient entraîner un bond du coût de la vie, le problème des salaires pourrait à nouveau se poser, alors qu'il se trouve en sommeil depuis octobre 1951.

Les exportations de *phosphates* ont dépassé 7,5 millions de tonnes en 1951, mais elles ont subi une contraction en 1952 (6.4 millions de tonnes). Pour chacun des trois pays, les ventes s'effectuent selon les contingentements prévus aux accords phosphatiers de 1946. Le dépassement de 6 millions du tonnage d'ensemble a été très favorable au Maroc qui a vu sa part augmenter d'une manière importante. Avec 4,4 millions de tonnes en 1951 et 3,9 en 1952, les phosphates restent le plus important des produits d'exportation de ce pays pour lequel ils représentent 20% de la valeur de ses ventes totales tout en constituant l'élément majeur du trafic de Casablanca et Safi.

On sait que la convention de 1946 a pour but de permettre l'accroissement des exportations marocaines de phosphate à haute teneur, tout en ménageant, sur le marché international, une place aux minerais tunisiens et algériens moins favorisés tant par le titre que par les conditions d'exploitations.

Mais nos phosphates rencontrent la concurrence très serrée des minerais américains et même russes, extraits de mines qui, tout au moins pour les premiers, disposent à la fois de la production la plus élevée, du titre le plus fort et des prix de revient les plus faibles.

Sur le plan strictement nord-africain, cette situation risque de créer de sérieuses difficultés : en effet, l'Office Chérifien des Phosphates ne peut plus étendre ses débouchés, contraint qu'il est de s'en tenir aux conditions fixées par le Comptoir. Or, ses produits pourraient, s'ils étaient librement vendus, lutter plus efficacement contre les phosphates.

L'avenir, quelle que soit la teneur future des accords entre exploitants Nord-Africains de nos gisements, est donc lié aux résultats des efforts intérieurs, d'enrichissement ou de transformation directe en engrais. L'entreprise est d'envergure : si elle impose des devoirs aux sociétés, elle devrait en contre-partie impliquer de la part des pouvoirs publics une politique minière élaborée sur l'angle de l'énergie, des transports et des charges fiscales. Comme on le voit, la conjoncture minière est surmontée de nuages.

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES AU MAROC

| DESIGNATION  | UNITES | QUANTITES | VALEURS<br>(millions de fr.) |
|--|--------|-----------|------------------------------|
| Essence de pétrole .....                           | Tonnes | 282.565   | 5.594                        |
| Autres produits pétroliers .....                   | »      | 412.787   | 4.581                        |
| Liants et ciments hydrauliques.....                | »      | 512.361   | 4.185                        |
| Fers et aciers .....                               | »      | 192.918   | 10.366                       |
| Divers produits d'origine industrielle..           | »      | 94.380    | 9.246                        |
| Bois bruts équarrés ou sciés.....                  | »      | 150.242   | 3.599                        |
| Bandages et pneumatiques .....                     | »      | 3.697     | 1.861                        |
| Pièces détachées de machines.....                  | »      | 3.374     | 2.939                        |
| Moteurs électriques .....                          | »      | 2.495     | 1.800                        |
| Voitures industrielles .....                       | »      | 11.690    | 4.446                        |
| Machines agricoles .....                           | »      | 5.965     | 1.604                        |
| Tracteurs agricoles .....                          | »      | 4.681     | 1.541                        |
| Quincaillerie de ménage .....                      | »      | 4.828     | 1.476                        |
| Voitures de tourisme .....                         | »      | 13.510    | 7.115                        |
| Cycles et motocycles .....                         | »      | 1.730     | 1.200                        |
| Colis postaux .....                                | »      | 4.931     | 5.253                        |
| Monnaie d'or, d'argent, autres.....                | »      | —         | 1.524                        |
| Divers produits de consommation du-<br>rable ..... | »      | 11.807    | 7.246                        |
| Produits laitiers .....                            | »      | 10.298    | 2.925                        |
| Café .....   | »      | 3.590     | 1.265                        |
| Thé .....  | »      | 12.423    | 4.977                        |
| Blé tendre .....                                   | »      | 44.691    | 1.400                        |
| Sucres .....                                       | »      | 252.556   | 16.557                       |
| Médicaments .....                                  | »      | 968       | 1.314                        |
| Tissus de coton .....                              | »      | 9.244     | 7.422                        |
| Tissus de rayonne .....                            | »      | 916       | 1.442                        |
| Tissus imprimés .....                              | »      | 2.096     | 2.465                        |
| Vêtements .....                                    | »      | 398       | 1.432                        |
| Articles de bonneterie.....                        | »      | 453       | 1.346                        |
| Autres articles .....                              | »      | —         | 62.503                       |
| TOTAL.....   |        |           | 180.534                      |

## PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES EN ALGERIE

| DESIGNATION   | UNITES    | QUANTITES | VALEURS<br>millions de fr.) |
|---|-----------|-----------|-----------------------------|
| Produits laitiers.....                                    | 1.000 qx  | 216       | 5.930                       |
| Café .....  | »         | 192       | 7.080                       |
| Blé dur et tendre .....                                   | »         | 1.512     | 6.341                       |
| Sucres et sucreries .....                                 | »         | 1.346     | 12.773                      |
| Essence .....   | 1.000 hl. | 3.091     | 4.992                       |
| Gas oil .....   | »         | 2.006     | 2.620                       |
| Produits pharmaceutiques .....                            | 1.000 qx  | 40        | 2.897                       |
| Pneumatiques .....  | 1.000 U.  | 684       | 2.954                       |
| Papier et ses applications .....                          | 1.000 qx  | 368       | 6.597                       |
| Tissus de coton .....                                     | »         | 97        | 9.215                       |
| Tissus de rayonne .....                                   | »         | 17        | 2.773                       |
| Vêtements et leurs accessoires.....                       | »         | 8         | 2.049                       |
| Produits céramiques verres et ouvra-<br>ges en verre..... | »         | 622       | 3.448                       |
| Laminés, feuilards tôles .....                            | »         | 1.312     | 5.945                       |
| Produits tréfilés, étirés, tubes, tuyaux.                 | »         | 457       | 3.248                       |
| Ouvrages en métaux.....                                   | »         | 429       | 8.017                       |
| Chaudières, moteurs, pompes et com-<br>presseurs .....    | »         | 65        | 3.471                       |
| Appareils frigorifiques .....                             | »         | 23        | 1.481                       |
| Machines pour l'agriculture .....                         | Nombre    | 9.563     | 1.715                       |
| Autres machines et appareils.....                         | 1.000 qx  | 160       | 7.571                       |
| Constructions électriques .....                           | »         | 142       | 9.085                       |
| Voitures tourisme, cars.....                              | 1.000 U.  | 16        | 9.334                       |
| Camions .....   | »         | 4         | 3.493                       |
| Tracteurs .....   | »         | 3         | 2.560                       |
| Colis postaux .....                                       | 1.000 qx  | 145       | 13.391                      |
| Autres .....  | »         | —         | 79.923                      |
| Tissus imprimés .....                                     | »         | 36        | 4.535                       |
| TOTAL .....   |           |           | 223.438                     |

## PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES EN TUNISIE

1952

| DESIGNATION                               | VALEURS<br>(en millions de fr.) |
|---|---------------------------------|
| Vêtements .....                           | 2.718                           |
| Sucre .....                               | 3.341                           |
| Thé .....                                 | 770                             |
| Café .....                                | 500                             |
| Produits laitiers .....                   | 1.032                           |
| Tabacs .....                              | 520                             |
| Matières premières et demi-produits ..... | 3.878                           |
| Machines et appareils .....               | 4.737                           |
| Matériel électrique .....                 | 2.321                           |
| Ouvrages en métaux .....                  | 2.424                           |
| Essence .....                             | 1.542                           |
| Fuel et lubrifiants .....                 | 1.156                           |
| Gaz oil .....                             | 1.053                           |
| Pétrole .....                             | 491                             |
| Charbon .....                             | 994                             |
| Matériel de transport .....               | 5.474                           |
| Autres .....                              | 31.928                          |
| TOTAL.....                                | <u>64.879</u>                   |

## PAYS FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les échanges avec la zone franc représentent la part la plus importante du commerce nord-africain. C'est ainsi qu'en 1951, aux importations, la zone francs intervenait pour 78% (dont 71% pour la Métropole), contre 10% à la zone dollar (dont 6 aux U.S.A.), 2% à la zone sterling et 10% pour les autres devises.

Aux exportations, les parts respectives sont : 65% à la zone franc, 2% à la zone dollar, 11% à la zone sterling et 22% aux autres devises.

La France est toujours le principal terme ou la principale origine des échanges des trois pays. En premier lieu, elle a vu sa place de fournisseur croître régulièrement depuis la guerre. Cette situation est normale eu égard à l'effort d'investissement réalisé par la Métropole en Afrique du Nord. Une autre raison de l'augmentation du pourcentage de la France dans les importations est la pénurie de devises qui fait malgré tout acheter des marchandises à la Métropole, même si les prix sont plus élevés. Il va de soi que cette tendance est souhaitable dans la mesure où la France peut couvrir les besoins internes de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

ECHANGES COMMERCIAUX PAR ZONE MONETAIRE EN 1952 (en millions de francs)

| ZONES               | ALGERIE      |              | M A R O C    |              | TUNISIE      |              |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                     | Importations | Exportations | Importations | Exportations | Importations | Exportations |
| Zone franc .....    | 193.265 (1)  | 112.394      | 115.654      | 53.482       | 50.959       | 20.609       |
| Zone sterling ..... | 2.965        | 13.791       | 6.613        | 9.832        | 2.073        | 8.091        |
| Zone dollar .....   | 13.524       | 1.444        | 26.217       | 4.382        | 4.256        | 1.232        |
| Autres zones .....  | 13.684       | 16.045       | 32.050       | 28.045       | 7.590        | 10.128       |
| TOTAL.....          | 223.438      | 143.674      | 180.534      | 95.742       | 64.878       | 40.060       |

(1) y compris les usines exercées.

BALANCE DES ECHANGES

|                      | ALGERIE      |                | M A R O C    |                | TUNISIE      |                |
|----------------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
|                      | Solde absolu | Couverture (1) | Solde absolu | Couverture (1) | Solde absolu | Couverture (1) |
| Zone franc .....     | - 80.871     | 58             | - 62.171     | 47             | - 30.350     | 40             |
| Zone sterling .....  | + 10.826     | 465            | + 3.219      | 149            | + 6.018      | 390            |
| Zone dollar .....    | - 12.080     | 11             | - 21.835     | 17             | - 3.024      | 29             |
| Autres devises ..... | + 2.361      | 117            | - 4.005      | 88             | + 2.538      | 133            |

(1) Couverture en valeur des importations par les exportations :  $\frac{\text{Export}}{\text{Import}} \times 100$

**COMMERCE EXTERIEUR EN 1952**  
**PRINCIPAUX CLIENTS ET FOURNISSEURS**

| P A Y S                   | IMPORTATION<br>(millions de frs) | EXPORTATION<br>(millions de frs) |
|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| M A R O C                 |                                  |                                  |
| France .....              | 107.057                          | 42.275                           |
| Etats-Unis .....          | 15.987                           | 3.811                            |
| Allemagne .....           | 5.510                            | 8.285                            |
| Belgique-Luxembourg ..... | 4.479                            | 2.574                            |
| Grande-Bretagne .....     | 4.414                            | 7.902                            |
| Algérie .....             | 3.709                            | 3.470                            |
| Pays-Bas .....            | 3.384                            | 3.026                            |
| Italie .....              | 3.297                            | 4.045                            |
| Autres pays .....         | 32.697                           | 20.354                           |
| TOTAL.....                | 181.534                          | 95.742                           |
| A L G E R I E             |                                  |                                  |
| France .....              | 166.192                          | 98.354                           |
| A. O. F. ....             | 7.949                            | 2.421                            |
| Madagascar .....          | 1.318                            | 693                              |
| Maroc .....               | 3.248                            | 4.812                            |
| Tunisie .....             | 1.804                            | 2.434                            |
| Allemagne .....           | 1.377                            | 4.155                            |
| Grande-Bretagne .....     | 2.000                            | 2.634                            |
| Italie .....              | 1.743                            | 2.634                            |
| Pays-Bas .....            | 1.577                            | 1.349                            |
| Suède .....               | 1.230                            | 257                              |
| Belgique-Luxembourg ..... | 1.212                            | 1.371                            |
| Canada .....              | 2.580                            | 21                               |
| U. S. A. ....             | 10.145                           | 1.176                            |
| Autres pays .....         | 21.063                           | 10.864                           |
| TOTAL.....                | 223.438                          | 143.679                          |
| T U N I S I E             |                                  |                                  |
| France .....              | 47.608                           | 18.582                           |
| Algérie .....             | 2.222                            | 1.802                            |
| Grande-Bretagne .....     | 1.171                            | 7.054                            |
| Etats-Unis .....          | 3.813                            | 1.187                            |
| Allemagne .....           | 603                              | 1.759                            |
| Italie .....              | 1.984                            | 4.102                            |
| Pays-Bas .....            | 859                              | 811                              |
| Belgique-Luxembourg ..... | 556                              | 443                              |
| Espagne .....             | 131                              | 787                              |
| Finlande .....            | 113                              | 410                              |
| Autres pays .....         | 5.819                            | 3.123                            |
| TOTAL.....                | 64.879                           | 40.060                           |

## IMPORTATIONS D'ALGERIE EN TUNISIE EN 1952

| DESIGNATION DES PRODUITS  | UNITES | QUANTITES | VALEURS<br>en<br>millions de frs |
|---|--------|-----------|----------------------------------|
| Ceufs en coquilles frais .....  | Tonnes | 396       | 34                               |
| Plants de vigne greffés ou racinés .....                              | >      | 204       | 31                               |
| Tomates .....   | >      | 798       | 20                               |
| Haricots .....  | >      | 180       | 20                               |
| Pois chiches .....  | >      | 768       | 43                               |
| Dattes .....  | >      | 656       | 20                               |
| Bananes fraîches .....  | >      | 197       | 18                               |
| Epices .....  | >      | 245       | 31                               |
| Orge .....  | >      | 5.452     | 168                              |
| Crin végétal .....  | >      | 1.143     | 27                               |
| Poissons préparés ou conservés .....                                  | >      | 151       | 24                               |
| Biscuits .....  | >      | 248       | 47                               |
| Légumes conservés sans vinaigre .....                                 | >      | 809       | 99                               |
| Apéritifs à base de vin .....   | >      | 1.083     | 24                               |
| Alcool éthylique même dénaturé .....                                  | >      | 28.264    | 222                              |
| Tabacs bruts en feuilles .....  | Tonnes | 856       | 141                              |
| Sulfure d'arsenic naturel .....                                       | >      | 1.396     | 16                               |
| Minéral de plomb .....  | >      | 2.872     | 54                               |
| Superphosphates .....   | >      | 2.493     | 23                               |
| Baraques, châlets, hangars et constructions similaires en bois .....  | >      | 175       | 27                               |
| Bouchon en liège .....  | >      | 92        | 10                               |
| Journaux et publications périodiques illustrés ou non et livres ..... | >      | 145       | 59                               |
| Tissus de coton, purs et assimilés non mercerisés .....               | >      | 42        | 28                               |
| Ouvrage en amiant-ciment, cellulose-ciment et similaire .....         | >      | 1.116     | 61                               |
| Cuivre brut .....   | >      | 59        | 24                               |
| Accessoires de tuyauterie .....                                       | >      | 85        | 46                               |
| Câble, tresse en fil de cuivre .....                                  | >      | 171       | 68                               |
| Meubles frigorifiques non équipés .....                               | >      | 57        | 18                               |
| Charrue autres à disques .....  | Tonnes | 41        | 12                               |
| Appareils de robinetterie .....                                       | Nombre | 219       | 72                               |
| Fils et câbles électriques .....                                      | >      | 245       | 97                               |
| Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie .....      | >      | 10        | 17                               |
| Autres produits .....   | >      |           | 621                              |
|   |        |           | 2.222                            |

EXPORTATIONS DE LA TUNISIE VERS L'ALGERIE EN 1952

| DESIGNATION DES PRODUITS  | UNITES     | QUANTITES | VALEURS         |
|---|------------|-----------|-----------------|
|   |            |           | en millions frs |
| Porcins .....   | Têtes      | 2.461     | 48              |
| Poissons de mer frais.....  | Tonnes     | 351       | 26              |
| Blé tendre boulanger.....   | »          | 4.541     | 198             |
| Blé tendre Florence Aurore.....   | »          | 3.126     | 137             |
| Arachides .....   | »          | 315       | 35              |
| Huile de soja, de tournesol, de maïs..  | »          | 205       | 32              |
| Huile d'arachide .....  | »          | 308       | 46              |
| Huile de colza, de navette, etc.....  | »          | 186       | 49              |
| Huile de grignons d'olives végétales<br>raffinées .....                         | »          | 318       | 29              |
| Bonbons, pastilles, dragées, caramels,<br>etc. ....                             | »          | 290       | 40              |
| Pâtes alimentaires .....  | »          | 261       | 22              |
| Liège mâle ou vierge.....   | »          | 2.903     | 165             |
| Liège brut en planches régulières....   | »          | 928       | 74              |
| Couvertures de laine .....  | »          | 46        | 34              |
| Vêtements de protection pour hommes<br>et garçonnets .....                      | »          | 7         | 13              |
| S/vêtements en bonneterie de laine et<br>poils fins .....                       | »          | 5         | 13              |
| Chaussures à semelles en cuir ou<br>caoutchouc .....                            | Dix paires | 2.964     | 42              |
| Chéchias .....  | Nombre     | 25.943    | 10              |
| Plomb brut non allié, en lingots, mas-<br>ses brutes, etc... non argentifères.. | Tonnes     | 1.876     | 285             |
| Plomb de chasse .....   | »          | 165       | 31              |
| Articles de ménage et d'hygiène.....  | »          | 33        | 24              |
| Articles d'ornement en cuivre.....  | »          | 12        | 16              |
| Autres produits .....   |            |           | 433             |
|   |            |           | 1.802           |

IMPORTATIONS DU MAROC EN TUNISIE EN 1952

|                                |        |        |     |
|--------------------------------|--------|--------|-----|
| Orge .....                     | Tonnes | 2.742  | 85  |
| Huile de lin .....             | »      | 170    | 34  |
| Minerais de plomb .....        | »      | 5.315  | 93  |
| Houille .....                  | »      | 13.206 | 123 |
| Autres matières minérales..... | »      | 564    | 13  |
| Autres produits .....          |        |        | 127 |
|                                |        |        | 475 |

EXPORTATIONS DE LA TUNISIE VERS LE MAROC

|   |        |    |    |
|---|--------|----|----|
| Journaux et publications périodiques il-<br>lustrés ..... | Tonnes | 3  | 6  |
| Sous-vêtements en bonneterie .....                        | »      | 1  | 2  |
| Grilles et chiffons .....                                 | »      | 24 | 4  |
| Articles de ménage et d'hygiène.....                      | »      | 13 | 8  |
| Autres produits .....                                     | »      |    | 20 |
|   |        |    | 49 |

Il est tout aussi naturel que le pourcentage relatif aux exportations diminue dans la mesure où la Métropole ne peut absorber une production accrue de matières premières et de produits plus ou moins élaborés. Cette tendance, qui marque une orientation assez nette vers le développement des ventes à l'Etranger, est l'un des premiers résultats des plans d'équipement. Que le commerce extérieur des trois territoires accuse un déficit avec la zone franc, ce qui précède l'explication aisément. Vis-à-vis de l'Etranger, seule la Tunisie présente un solde créditeur assez sensible, malgré un débit particulier avec la zone dollar. La Tunisie vend à la zone sterling quatre fois plus qu'elle ne lui achète et un tiers de plus aux autres zones.

La balance algérienne est également largement excédentaire avec la zone sterling et les pays « autres devises ». Seuls les échanges avec la zone dollar sont lourdement déséquilibrés (les exportations ne couvrent que 10% des importations). Est-il besoin de dire que ce problème n'est pas spécifiquement nord-africain : il présente, on le sait, un caractère pratiquement mondial.

Au Maroc, le déficit est beaucoup plus important encore, provenant d'une brèche largement ouverte avec la zone dollar et les « autres devises ». Le solde marocain avec la zone sterling est positif mais en diminution depuis quelques années.

Que penser de la coexistence, tout au moins pour la Tunisie et à un moindre degré pour l'Algérie, d'un déficit important avec la France et d'un solde créditeur avec l'ensemble des pays étrangers. Nous avons déjà indiqué plus haut les raisons fondamentales de ce fait, mais il nous faut également ajouter une particularité des échanges nord-africains. De la liberté des mouvements commerciaux avec la Métropole, la conséquence est évidente : les achats que la réglementation limite forcément avec l'Etranger, sont simplement détournés et ainsi le volume du trafic en est-il grossi avec la France. Proviennent de la Métropole des importations que la procédure des licences a pu repousser ou simplement décourager. En même temps, les trois territoires peuvent recevoir, par l'intermédiaire de la France, une grande quantité de produits d'origine étrangère. Ainsi, le poste créditeur avec l'Etranger risque de n'être qu'apparent, précisément parce qu'il est masqué réellement par le déficit avec la zone franc, déficit qui comporte donc des devises « contenues ». Pas de conclusions hâtives, donc, sur l'apport de devises étrangères qu'assurerait la Tunisie à l'ensemble du « pool franc ».

Telles sont les caractéristiques essentielles du commerce extérieur de l'Afrique du Nord : nous avons déjà montré (1) que c'est aux capitaux français que l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, doivent de pouvoir rétablir leur balance des comptes. Sans cet apport, tout effort d'équipement serait impossible et un effort d'épargne, même sensiblement réduit, ne pourrait être réalisé qu'au prix de restrictions de toutes sortes et d'une contraction dangereuse des niveaux de vie.

Jules LEPIDI,  
Administrateur de l'I.N.S.E.E.

Voir Bulletin Economique et Social de la Tunisie n° 68 (septembre 1952).